



CONCERNANT LA GESTION DES DÉCHETS VERTS, EST-IL JUSTE DE DIRE QUE CHAQUE MÉNAGE DE LA COMMUNE DEVRA APPORTER SES DÉCHETS DE MÉNAGE COMPOSTABLES À LA DÉCHARGE DU PÉCOLET ?

C'est effectivement le cas. Les personnes désirant amener leurs déchets de compost ou de repas devront se rendre à la déchetterie du Pécolet. La collecte de ce genre de déchets étant soumise à un système de pesée et de facturation, il n'est dès lors pas possible de laisser des bennes en libre-service dans les villages. Ces déchets peuvent toutefois être mis dans le sac taxé s'ils représentent de petites quantités.